

COMMISSION PSYCHOLOGUES DU 10 MARS 2009

Compte-rendu

Présents : Mme BAUDREUILLE, Mme BOUCHETON, Mr BROUARD, Mme DE DONCEEL, Mr DESIGNE, Mme GARCIA, Mr GUERIN, Mme LEMESLE, Mme SEIGNOBOS
Excusés : Dr BINDER, Mme CHAPUIS GRISONI, Mme DEGLOS, Mr GILBERT, Mme OUDET

1.- Discussion autour de l'opportunité pour le psychologue d'inclure un patient dans le réseau.

Pour le psychologue prendre le statut d' « inclueur » n'est pas sans effet sur la relation thérapeutique.

Le questionnaire peut chez certains patients déclencher une méfiance ultérieure préjudiciable au bon déroulement de la relation thérapeutique.

Dans certains cas (ex : l'hôpital de la Rochelle) on différencie le questionnaire de la prise en charge thérapeutique.

En conclusion :

- le questionnaire donc l'inclusion doit faire l'objet d'un statut particulier au sein du réseau
- il paraît opportun de distinguer inclusion et prise en charge thérapeutique.
- le psychologue pourrait dans certaines circonstances prendre le statut d' « inclueur » mais ne peut pas alors effectuer la prise en charge thérapeutique.

2.- Nous avons également travaillé sur les critères psychologiques pouvant être considérés comme une amélioration d'une addiction.

Une grille pourrait faire apparaître des points comme :

- fluidité psychique
- mécanismes de défenses
- amélioration des liens
- investissement dans les projets
- gestion de l'addiction

Cette liste n'est pas exhaustive.

Nous devons également faire apparaître les spécificités du travail chez le psychologue :

- les aspects de l'histoire individuelle et familiale dans ses rapports avec l'addiction
- les références théoriques et techniques en fonction des formations particulières du psychologue (psychanalyse, systémieetc.)
- le rythme et la durée des séances.

Idée qui émerge :

Imaginer une grille simple d'auto-évaluation effectuée par le patient et éventuellement accompagnée par le psychologue en recherchant notamment à mettre en évidence des critères de satisfaction du patient.

Evaluer également l'utilité pour le patient d'avoir été en contact avec un psychologue.

Nous nous proposons pour la prochaine réunion de travailler sur ces points. (à partir des questionnaires existants dont ancien questionnaire CHAA de La Rochelle)

PROCHAINE REUNION DE LA COMMISSION LE 2 JUIN 2009 – 20 h 00 à Lussant
(Et non pas le 12 mai comme prévu initialement)